

AFFAIRE N° 7. - Construction d'un groupe scolaire de 5 classes à la Montagne 16ème km. - Autorisation de solliciter un emprunt de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE pour couvrir partiellement la participation communale dans cette opération. (emprunt de 6 400 000 Frs)

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le 27 Septembre 1973, les travaux relatifs à la réalisation d'un groupe scolaire de 5 classes à la Montagne 16ème étaient mis en appel d'offres. Cet appel d'offres s'étant avéré infructueux, une consultation d'entreprise a été lancée par la Municipalité. Monsieur Bernard ACCOT a proposé alors d'effectuer les travaux pour un montant de 20 754 760 Frs
- les honoraires d'architecte s'élèvent à 880 190 Frs
- la décoration s'élève à 137 500 Frs
21 772 450 Frs

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Education Nationale	13 750 000 Frs
- emprunt C. C. C. E.	6 400 000 Frs
- participation communale à prévoir au budget primitif 74	1 622 450 Frs
	<u>21 772 450 Frs</u>

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à solliciter un emprunt de 6 400 000 Frs auprès de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE pour permettre la réalisation de cette opération.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont, lecture vient de vous être donnée.

M. Eric BOYER. - Mais quel est le prix de revient d'une classe ? C'est fort cher.

LE MAIRE. - Il s'agit de classes traditionnelles, avec terrain, cantines, sanitaires, clôtures, escaliers, etc .. De plus, la construction est réalisée au 16ème km, à la Montagne. La subvention du Ministère de l'Education Nationale est de 2 750 000 Frs, par classe. La subvention n'a toujours pas été augmentée et représente 75 %, théoriquement, du prix de la classe. La différence est donnée par la Commune. En fait, la participation de la Commune est très grande car à cela il faut encore ajouter le terrain, l'eau, l'électricité, etc ...

M. TESSIER. - Je voudrais faire remarquer que la participation de la Commune va être encore plus importante, car, d'après les dernières directives du Vice-Rectorat et de la Préfecture, nous serons obligés de faire des travaux conséquents dans les écoles.

LE MAIRE. - En définitive notre participation, qui devrait être minime au départ, est de 50 %.

M. PICARD. - Monsieur le Maire, j'ai signalé qu'à l'école de la Rivière, il y avait une possibilité d'aménagement de la cage d'escalier. Les dimensions du bureau sont très restreintes. On peut transformer la cage d'escalier en mettant des nacos. Je vous ai écrit dans ce sens.

LE MAIRE. - Ce sont des travaux complémentaires à prévoir.

M. PICARD. - C'est une modification.

LE MAIRE. - Ce n'est pas prévu dans le devis initial.

M. PICARD. - Il faudrait le faire avant de terminer les travaux.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

+

+

+

Le Conseil Municipal,
Sur le rapport du Maire,
Après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à solliciter de la CAISSE CENTRALE de COOPERATION ECONOMIQUE, aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 6 400 000 Frs CFA, destiné à couvrir partiellement la participation communale dans la construction d'un groupe scolaire de 5 classes à la Montagne 16ème km.
- Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est en outre précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat ou le Département, après la réalisation du prêt, devront, obligatoirement, être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

- Autorise également le Maire à inscrire au Budget de la Commune, sur ses ressources propres, tout dépassement éventuel susceptible d'apparaître lors de l'exécution desdits travaux.
- S'engage à inscrire chaque année, en dépenses obligatoires, au budget communal, les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Officiel

Saint-Louis, le 29 novembre 1973

En son lieu

de Secrétaire Général

Signé: S. Bassel

avec copie certifiée conforme

Directeur des Affaires Financières

R. Lécuyer